

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-055

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 juin 2016.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
VU le décret n°2012-752 et l'arrêté FCPE1531035A ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie - P3.3 - Concession de logement

Exposé de la décision :

Il est proposé au Conseil d'administration la conclusion d'un avenant avec le CROUS visant à modifier la convention actuelle de gestion des Studios Descartes. Il s'agit en effet de réduire le nombre de logements actuellement gérés par le CROUS et de changer la destination d'un des studios.

Il est proposé la conclusion d'un avenant avec le CROUS, visant à diminuer le nombre de logements dont il assure la gestion.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour un agent de l'Université recruté au Centre du don des corps, au sein d'un studio du Centre universitaire des Saints-Pères.

Ce « bail administratif » concerne un logement de 24 m², soit une redevance mensuelle (selon la tarification fixée par France Domaine et l'abattement de 15%) de 328,44 € hors charges.

Il est proposé la conclusion d'une AOP, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 32 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 32</p>

Fait à Paris, le 30 juin 2016

Le Président


Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

05 JUIL. 2016
05 JUIL. 2016